

Huit logements à venir au cœur du bourg

Le développement des nouvelles zones d'habitat sur la commune ne doit pas occulter le besoin de rénovation du centre-bourg. La municipalité a donc confié à la société Auvergne Habitat la réhabilitation d'un îlot construit rue du 11-Novembre sur lequel sont édifiés des bâtiments dégradés et inoccupés. Ces bâtiments ont été acquis par la commune.

Une réhabilitation réfléchie

Les objectifs fixés par la commune au bailleur social concernent le stationnement, l'accessibilité, la performance énergétique et le respect architectural.

Auvergne Habitat a donc travaillé en étroite collaboration avec les élus et l'architecte des Bâtiments de France.

Le parti pris de l'opérateur a été de choisir l'option "démolition - reconstruction" de façon à obtenir des logements fonctionnels tout à fait adaptés à la mobilité réduite.

Le nouveau bâtiment se situera sur l'exact emplacement des bâtiments démolis ; des éléments patrimoniaux seront gardés et réinsérés dans la construction neuve. L'identité du quartier sera donc entièrement sauvegardée.

Huit nouveaux logements et un quartier préservé

La collectivité a souhaité que l'immeuble soit doté d'un ascenseur afin de rendre les appartements accessibles au plus grand nombre.

Le problème de stationnement, crucial en centre-ville, notamment aux abords de la place de l'Église, a aussi été une préoccupation forte. La création d'emplacements extérieurs étant impossible, Auvergne Habitat a donc profité de la présence de caves sous les immeubles existants pour réaliser un parking souterrain mais aussi en rez-de-chaussée de la construction, où deux garages fermés seront réalisés, portant à huit le nombre de stationnements.

Le nouvel immeuble sera tout à fait conforme à la réglementation thermique 2005 améliorée, ce qui permettra des dépenses de chauffage



AVANT



APRÈS

réduites. Il sera construit sur trois niveaux et se composera de huit logements (6 T2, 1 T3, 1 T4) de surfaces comprises entre 47 et 80 m². Les travaux devraient débuter au cours du 2^e trimestre 2010 pour une durée de quatorze mois environ.

La municipalité attentive au bon déroulement de l'opération

La participation de la Ville à ce projet s'élèvera à 30 000 €, correspondant à l'installation de l'ascenseur ; une subvention sera aussi versée par Clermont Communauté dans le cadre des aides accordées au logement social.

Les demandes de logements peuvent d'ores et déjà être téléchargées sur le site d'Auvergne Habitat www-auvergne-habitat.fr ou retirées au siège de l'organisme - 16, boulevard Charles-de-Gaulle à Clermont-Ferrand.

La création de huit logements contribue à la dynamique et à la réhabilitation du bourg

Des demandes de logements seront également disponibles en mairie dès septembre 2009.

Une réunion d'information sur ce projet s'est tenue le 30 septembre dernier en présence des riverains de l'opération. Après une présentation du projet par Monsieur Roussel, directeur d'Auvergne Habitat, Monsieur Bernard Auby a insisté sur le déroulement du chantier et son impact sur les riverains.

Le gros œuvre (démolition, reconstruction de l'immeuble) nécessitera la mise en place d'un nouveau plan de circulation pour les rues du 11-Novembre, Louis-Vacher, de la Libération, Blaise-Pascal, place des Martres et de nouvelles règles de stationnement place des Martres et rue Blaise-Pascal. Le maître d'ouvrage Auvergne Habitat et la municipalité veilleront pour réduire au maximum les contraintes liées à ce chantier.